


Sébastien LEPARLIER

18 SEP. 2023

DÉLIBÉRATION

Le 18 septembre 2023 à 18h30, les membres du Conseil du 9^e arrondissement de Paris se sont réunis sous la présidence de Mme Delphine Bürkli, Maire du 9^e arrondissement, sur convocation adressée le 12 septembre 2023, conformément aux dispositions :

- de la 2^e partie du Code général des collectivités territoriales, livre V, titre 1^{er}, chapitres I et II ;
- des textes subséquents ;
- du Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121 et suivants.

Le caractère public de la séance a été assuré par l'accueil du public dans la salle et la diffusion des débats sur le compte Facebook de la Mairie du 9^e arrondissement.

Publication de cette convocation comportant l'ordre du jour a été effectuée à la porte de la mairie et dont procès-verbal de l'affichage a été établi.

ORDRE DU JOUR

- 1. 09.2023.070** Désignation d'un secrétaire de séance.
Mme Delphine Bürkli rapporteure.
- 2. 09.2023.071** Approbation du procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement du 19 juin 2023.
Mme Delphine Bürkli rapporteure.
- 3.** Informations relatives à l'arrondissement par Mme la Maire du 9^e arrondissement. Rapport mensuel sur la sécurité et la propreté.
- 4. 2023.DDCT.61** États spéciaux d'arrondissement - Détermination du cadre de référence de la répartition des dotations d'animation et de gestion locales 2024.
Mme Delphine Bürkli rapporteure.
- 5. 2023.DDCT.62** États spéciaux d'arrondissement - Délibération cadre-investissement 2024.
Mme Delphine Bürkli rapporteure.
- 6. 2023.DDCT.63** Inventaire des équipements de proximité pour l'année 2024.
Mme Delphine Bürkli rapporteure.
- 7. 09.2023.075** Inventaire des équipements dont le Conseil du 9^e arrondissement a la charge.
Mme Delphine Bürkli rapporteure.



Sébastien LEPARQUIER



18 SEP. 2023

Millésime N° de page

2 3

1 6 7

DÉLIBÉRATION

ORDRE DU JOUR (suite)

8. Communication sur la rentrée scolaire 2023 dans le 9^e arrondissement de Paris, par M. Sébastien Dulermo, Premier adjoint à la Maire du 9^e arrondissement.

9. 2023.DASCO.79 Collèges publics - Dotations complémentaires de fonctionnement (1 431 520 euros), subventions d'équipement (57 230 euros) et subventions pour travaux (197 257 euros).

M. Sébastien Dulermo rapporteur.

10. 2023.DASCO.84 Collèges publics autonomes - Dotations initiales de fonctionnement 2024 (10 757 109 euros).

M. Sébastien Dulermo rapporteur.

11. 2023.DASCO.85 Collèges publics imbriqués avec un lycée - Dotations initiales de fonctionnement 2024 (2 738 585 euros).

M. Sébastien Dulermo rapporteur.

12. 2023.DASCO.93 Collèges publics parisiens - Modalités d'attribution des dotations de la Ville de Paris pour les actions éducatives des collèges publics.

M. Sébastien Dulermo rapporteur.

13. 2023.DASCO.94 Dotations de la Ville de Paris (1 402 000 euros) pour les actions éducatives des collèges publics.

M. Sébastien Dulermo rapporteur.

14. 2023.DASCO.95 Collèges publics parisiens - Dotations (662 347 euros) pour le soutien départemental aux projets éducatifs des collèges publics.

M. Sébastien Dulermo rapporteur.

15. 2023.DJS.30 Subventions (113 000 euros) et signature d'une convention et 13 avenants avec le comité et 13 OMS.

Mme Adeline Guillemain rapporteure.

16. Communication sur le bilan 2022 des attributions de places dans les établissements municipaux d'accueil de la petite enfance dans le 9^e arrondissement, par Mme Virginie Mergoil, Adjointe à la Maire du 9^e arrondissement.

17. 2023.DAE.162 Subventions (221 000 euros) et conventions avec 12 structures de l'entrepreneuriat social.

Mme Virginie Mergoil rapporteure.

18. 2023.DFPE.149 Subvention (439 856 euros) à 3 associations, conventions et avenants à conventions pour la gestion de 4 lieux d'accueil enfants parents et un accueil enfants parents à Paris.

Mme Virginie Mergoil rapporteure.



Sébastien LEPARLIER

DÉLIBÉRATION

ORDRE DU JOUR (suite)

19. 2023.DFPE.153 Subvention (59 500 euros) - et conventions - à 5 associations pour leurs actions d'accompagnement des parents à l'ère du numérique sur les 14^e, 15^e, 16^e et 19^e et sur tout Paris.

Mme Virginie Mergoil rapporteure.

20. 2023.DFPE.164 Convention de travaux relative à la modification et au remplacement du portail entre le GHU de Paris et la crèche sise 18 rue de la Tour d'Auvergne 75009 Paris.

Mme Virginie Mergoil rapporteure.

21. 2023.DSOL.81 Subventions (76 500 euros) à 12 associations - Information et soutien en direction des personnes en situation de handicap.

Mme Virginie Mergoil rapporteure.

22. 2023.DJS.92 Réinventer la maison pour tous « YMCA » de la rue de Trévise : Subvention (500 000 euros) pour la rénovation du bâtiment situé au 14 rue de Trévise (9^e).

M. Jean-Pierre Plagnard rapporteur.

23. 2023.DPE.42 Subventions (24 700 euros) et conventions avec des associations œuvrant pour la réduction des déchets.

M. Jean-Baptiste Gardes rapporteur.

24. 2023.DPE.43 Subventions (21 500 euros), conventions et avenant à convention avec trois associations œuvrant pour le compostage de proximité.

M. Jean-Baptiste Gardes rapporteur.

25. 2023.DAC.162 Subventions et conventions ou avenants à convention pour l'implantation de résidences artistiques dans les collèges dans le cadre de l'Art pour Grandir et l'Olympiade Culturelle.

M. Nicolas Cour rapporteur.

26. 2023.DAC.163 Subventions, conventions et avenants à convention avec onze structures culturelles dans le cadre de l'Art pour Grandir.

M. Nicolas Cour rapporteur.

QUESTIONS ORALES

27. Q.09.2023.093 Question orale déposée par M. Arnaud Ngatcha et Mme Camille Vizioz-Brami, pour le groupe Paris en commun, relative à la communication concernant la lutte contre les violences faites aux femmes.

28. Q.09.2023.094 Question orale déposée par M. Arnaud Ngatcha et Mme Camille Vizioz-Brami, pour le groupe Paris en commun, relative à l'appel lancé par les Restos du Cœur.

29. Q.09.2023.095 Question orale déposée par M. Arnaud Ngatcha et Mme Camille Vizioz-Brami, pour le groupe Paris en commun, relative à la journée du patrimoine et du matrimoine.

Le Directeur Général des Services
de la Mairie du 9^e arrondissement


Sébastien LEPARLIER



18 SEP. 2023

Millésime	N° de page
23	169

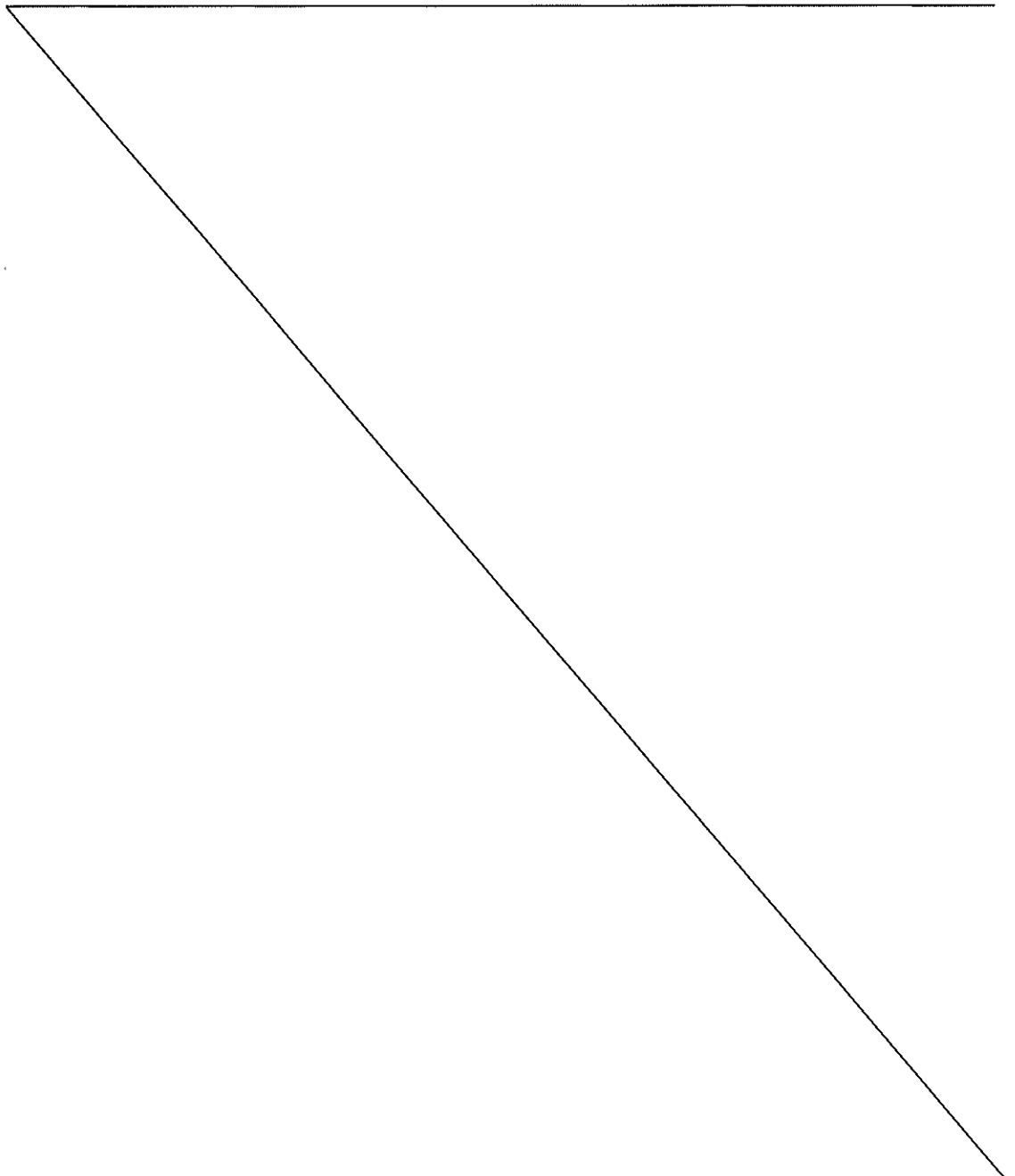
DÉLIBÉRATION

ORDRE DU JOUR (suite)

VŒUX

30. V.09.2023.096 Vœu à la Maire de Paris, présenté par Delphine Bürkli et l'exécutif municipal du 9^e, relatif au contrôle des crèches privées parisiennes et des gestionnaires privés de crèches municipales.

31. V.09.2023.097 Vœu à la Mairie de Paris, présenté par Delphine Bürkli et l'exécutif municipal du 9^e, relatif à la remise en circulation des lignes de bus 21 et 95 sur la totalité de la rue d'Amsterdam, depuis la place de Clichy jusqu'à la rue Saint-Lazare.





Sébastien LEPARLIER

CONSEIL DU



DÉLIBÉRATION

Étaient présents : Mme Delphine Bürkli, M. Sébastien Dulermo, Mme Adeline Guillemain, M. Jean-Pierre Plagnard, Mme Virginie Mergoil, M. Jean-Baptiste Gardes, Mme Maud Lelièvre, M. Nicolas Cour, Mme Camille Vizioz-Brami, et M. Pierre Maurin.

Étaient excusés : M. Alexis Govciyan (pouvoir donné à Mme Maud Lelièvre), Mme Lorraine Gay (pouvoir donné à M. Jean-Pierre Plagnard), M. Arnaud Ngatcha (pouvoir donné à Mme Camille Vizioz-Brami) et Mme Frédérique Dutreuil.

Est partie en cours de séance : Mme Adeline Guillemain (départ à 19h55 et pouvoir donné à Mme Delphine Bürkli).

Les conseillers d'arrondissement présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 14, il a été procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire.

M. Jean-Pierre Plagnard, ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions.



Sébastien LEPARLIER

18 SEP. 2023

DÉLIBÉRATION

09.2023.070

DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE.

Le Conseil du 9^e arrondissement,


Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-15
et L.2511-10 ;

Sur le rapport présenté par Mme Delphine Bürkli, Maire du 9^e arrondissement ;

D É L I B È R E :

Article unique : M. Jean-Pierre Plagnard est désigné à l'unanimité comme secrétaire
de la séance du conseil d'arrondissement du 18 septembre 2023.

Le Directeur Général des Services
de la Mairie du 9^e arrondissement


Sébastien LEPARZIER



18 SEP. 2023

Millésime	N° de page
2 3	1 7 2

DÉLIBÉRATION

09.2023.071

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL
D'ARRONDISSEMENT DU 19 JUIN 2023.

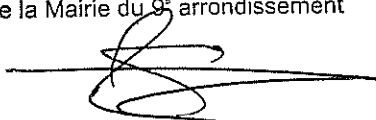
Le Conseil du 9^e arrondissement,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Sur le rapport présenté par Mme Delphine Bürkli, Maire du 9^e arrondissement ;

D É L I B È R E :

Article unique : Le procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement du
19 juin 2023 est approuvé à l'unanimité.


Sébastien LEPARLIER



18 SEP. 2023

DÉLIBÉRATION

09.2023.072 (2023.DDCT.61)

ÉTATS SPÉCIAUX D'ARRONDISSEMENT - DÉTERMINATION DU CADRE DE RÉFÉRENCE DE LA RÉPARTITION DES DOTATIONS D'ANIMATION ET DE GESTION LOCALES 2024.

Le Conseil du 9^e arrondissement,

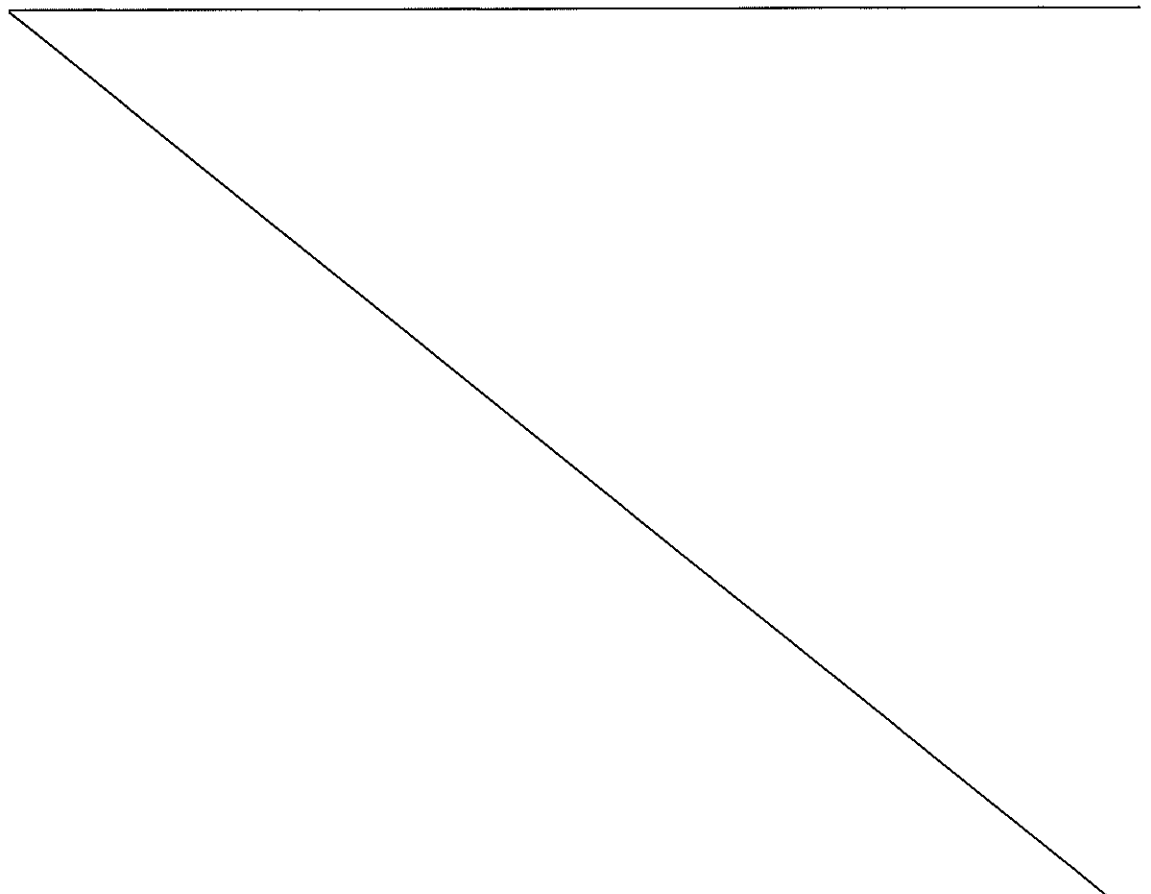
Vu le titre I du livre V du Code général des collectivités territoriales relatif à l'organisation administrative de Paris, Marseille et Lyon et notamment ses articles L.2511-16, L.2511-18, L.2511-36 à L.2511-41 et R.2511-22 ;

Vu le projet de délibération par lequel Mme la Maire de Paris propose au Conseil de Paris de déterminer, au titre de l'exercice 2024, les modalités de répartition des sommes destinées aux dotations des arrondissements ;

Sur le rapport présenté par Mme Delphine Bürkli, Maire du 9^e arrondissement ;

D É L I B È R E :

Article unique : Un avis défavorable est émis par 10 voix contre, 2 voix pour (M. Arnaud Ngatcha et Mme Camille Vizioz-Brami) et 1 abstention (M. Pierre Maurin) sur le projet de délibération 2023.DDCT.61.




Sébastien LEPARLIER



CONSEIL DU



18 SEP. 2023

DÉLIBÉRATION

09.2023.073 (2023.DDCT.62)

ÉTATS SPÉCIAUX D'ARRONDISSEMENT - DÉLIBÉRATION CADRE- INVESTISSEMENT 2024.

Le Conseil du 9^e arrondissement,

Vu le titre I du livre V du Code général des collectivités territoriales portant dispositions particulières applicables à Paris, Marseille et Lyon et notamment les articles L.2511-16, L.2511-18, L.2511-22, L.2511-27, L.2511-28, L.2511-36, L.2511-36-1 et L.2511-43 ;

Vu le Code de la commande publique du 1^{er} avril 2019 ;

Vu la délibération du Conseil de Paris 2020.DFA.28 des 23 et 24 juillet 2020 relative à la délégation donnée aux conseils d'arrondissement pour préparer, passer, exécuter et régler les marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés selon la procédure adaptée ;

Vu le projet de délibération par lequel Mme la Maire de Paris propose au Conseil de Paris d'autoriser les conseils d'arrondissement à effectuer des dépenses d'investissement sur des équipements autres que ceux visés à l'article L.2511-16 du Code général des collectivités territoriales ;

Sur le rapport présenté par Mme Delphine Bürkli, Maire du 9^e arrondissement ;

D É L I B È R E :

Article unique : Un avis défavorable est émis par 10 voix contre, 2 voix pour (M. Arnaud Ngatcha et Mme Camille Vizioz-Brami) et 1 abstention (M. Pierre Maurin) sur le projet de délibération 2023.DDCT.62.


Sébastien LEPARLIER



18 SEP. 2023

DÉLIBÉRATION

09.2023.074 (2023.DDCT.63)

INVENTAIRE DES ÉQUIPEMENTS DE PROXIMITÉ POUR L'ANNÉE 2024.

Le Conseil du 9^e arrondissement,

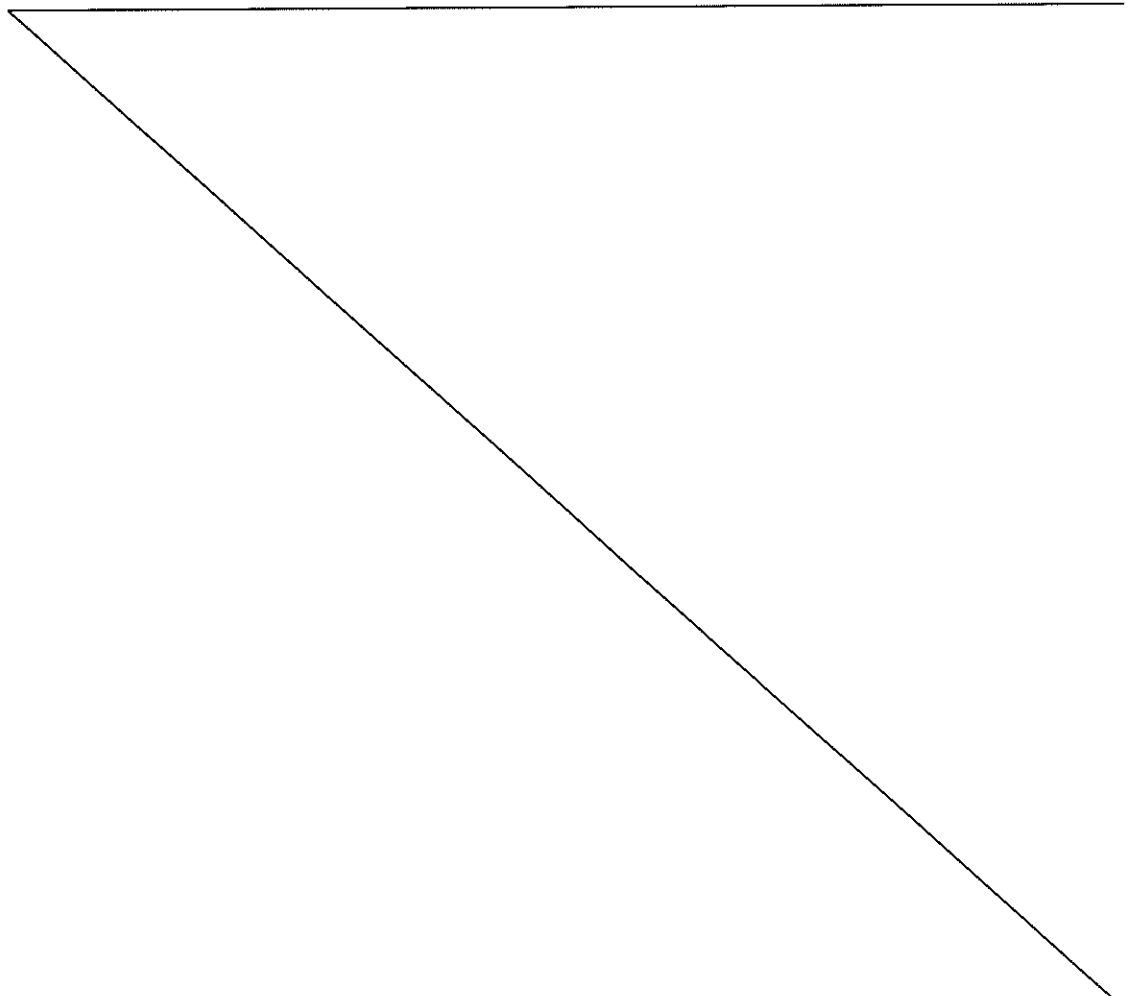
Vu le titre I du livre V du Code général des collectivités territoriales relatif à l'organisation administrative de Paris, Marseille et Lyon et notamment ses articles L.2511-16 et L.2511-18 ;

Vu le projet de délibération par lequel Mme la Maire de Paris propose au Conseil de Paris, au titre de l'exercice 2024, de mettre à jour l'inventaire des équipements dont les conseils d'arrondissement ont la charge ;

Sur le rapport présenté par Mme Delphine Bürkli, Maire du 9^e arrondissement ;

D É L I B È R E :

Article unique : Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2023.DDCT.63.



Le Directeur Général des Services
de la Mairie du 9^e arrondissement


Sébastien LEPARLIER



CONSEIL DU

18 SEP. 2023

Millesime	N° de page
213	11716

DÉLIBÉRATION

09.2023.075

INVENTAIRE DES ÉQUIPEMENTS DONT LE CONSEIL DU 9^E ARRONDISSEMENT A LA CHARGE.

Le Conseil du 9^e arrondissement,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-13,
L.2511-16 et L.2511-18 ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris concernant l'inventaire des
équipements dont le Conseil du 9^e arrondissement a la charge ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Mme Delphine Bürkli, Maire du 9^e arrondissement ;

D É L I B È R E :

Article unique : L'inventaire des équipements de proximité dont le Conseil du 9^e
arrondissement a la charge est fixé conformément à la liste ci-annexée.

La délibération 09.2023.075 est adoptée à l'unanimité.

Sébastien LEPARTIER

CONSEIL DU



18 SEP. 2023

Millésime

N° de page

2 | 3

1 | 7 | 7

DÉLIBÉRATION

09.2023.075 (suite)

112
Equip.

MA 09 - EQUIPEMENTS DE PROXIMITÉ INSCRITS A L'INVENTAIRE 2024

Mairie	Direct*	Cat. JPE	Type	Désignation	Adresse	N° Equip
MA 09	DAC	13111	Bibliothèque	Bibliothèque jeunesse Louise Weiss-Gaillard (ex- Chaplat)	26bis, rue Chaplat	3102
MA 09	DAC	13111	Bibliothèque	Bibliothèque municipale Drouot	11, rue Drouot	3122
MA 09	DAC	13113	Médiathèque	Bibliothèque-discothèque municipale Voltaire	24, rue Marguerite de Rochechouart	31170
MA 09	DAC	13211	Conservatoire	Conservatoire municipal Nadez et Lili Boulanger	17, rue Marguerite de Rochechouart	3203
MA 09	DASCO	10112	Ecole maternelle & annexes	Ecole maternelle 11 rue de la Grange Batelière	11, rue de la Grange Batelière	554
MA 09	DASCO	10114	Ecole polyvalente & annexes	Ecole polyvalente 12 rue Chazal (ex- école maternelle)	12, rue Chazal	569
MA 09	DASCO	10112	Ecole maternelle & annexes	Ecole maternelle 12 rue Cauzel	12, rue Cauzel	567
MA 09	DASCO	10114	Ecole polyvalente & annexes	Ecole maternelle 22 rue Marguerite de Rochechouart	22, rue Marguerite de Rochechouart	650
MA 09	DASCO	10114	Ecole maternelle & annexes	Ecole maternelle 30 rue Rodier	30, rue Rodier	691
MA 09	DASCO	10114	Ecole polyvalente & annexes	Annexe de l'école polyvalente 32 rue de Bruxelles (ex- école maternelle 34)	34, rue de Bruxelles	702
MA 09	DASCO	10112	Ecole maternelle & annexes	Ecole polyvalente 34 rue Buffault	34, rue Buffault	703
MA 09	DASCO	10112	Ecole maternelle & annexes	Ecole maternelle 68 rue Marguerite de Rochechouart	68 rue Marguerite de Rochechouart	803
MA 09	DASCO	10114	Ecole polyvalente & annexes	Ecole maternelle 98a rue Blanche	98a, rue Blanche	831
MA 09	DASCO	10114	Ecole polyvalente & annexes	Annexe de l'école polyvalente 12 rue Chaplat (ex- école élémentaire 12 rue)	12, rue Chaplat	865
MA 09	DASCO	10113	Ecole élémentaire & annexes	Ecole élémentaire 15 rue Turgot	15, rue Turgot	920
MA 09	DASCO	10113	Ecole élémentaire & annexes	Ecole élémentaire 16 rue de la Victoire	16, rue de la Victoire	923
MA 09	DASCO	10113	Ecole élémentaire & annexes	Ecole élémentaire 21 rue Milton	21, rue Milton	971
MA 09	DASCO	10114	Ecole polyvalente & annexes	Ecole polyvalente 32 rue de Bruxelles (ex- école élémentaire)	32, rue de Bruxelles	1011
MA 09	DASCO	10114	Ecole polyvalente & annexes	Annexe de l'école polyvalente 34 rue Buffault	32, rue Buffault	1012
MA 09	DASCO	10113	Ecole élémentaire & annexes	Ecole élémentaire 45 rue Louise-Emile de la Tour d'Auvergne	45 rue Louise-Emile de la Tour d'Auvergne	1045
MA 09	DASCO	10113	Ecole élémentaire & annexes	Ecole élémentaire 9 rue Blanche	9, rue Blanche	1104
MA 09	DASCO	10113	Ecole élémentaire & annexes	Ecole élémentaire 10 rue de Clichy (chaque remplaçant a été remplacé par une)	10, rue de Clichy	12001
MA 09	DASCO	10114	Ecole polyvalente & annexes	Ecole polyvalente 5, rue Milton	5, rue Milton	759
MA 09	DIGIT	17211	Mairie d'arrondissement	Mairie du 9 ^e arrondissement	6, rue Drouot	529
MA 09	DIGIT	17212	Annexe de Mairie d'arrondissement	Parking de l'hôtel Drouot 12-14 rue Chateaufort	12, rue Chateaufort	6437
MA 09	DIGIT	17317	Maison des associations, locaux associatifs	Maison de la vie associative et citoyenne du 9 ^e arr.	54, rue Jean-Baptiste Pégibet	4998
MA 09	DIGIT	17317	Maison des associations, locaux associatifs	Espace associatif Chateaufort	32, rue de Chateaufort	7821
MA 09	DEVE	15115	Promenade ouverte, Mail planté, Jardin, Square	Square Bernoz	1, place Adolphe Max	3469
MA 09	DEVE	15115	Promenade ouverte, Mail planté, Jardin, Square	Square d'Anvers	3, place d'Anvers	3465
MA 09	DEVE	15115	Promenade ouverte, Mail planté, Jardin, Square	Square d'Estienne d'Orves	1, place d'Estienne d'Orves	3626
MA 09	DEVE	15115	Promenade ouverte, Mail planté, Jardin, Square	Square Montblon	759a, rue La Fayette	3648
MA 09	DEVE	15115	Promenade ouverte, Mail planté, Jardin, Square	Jardin Comoré-Bourg	9, rue Cadet	3711
MA 09	DEVE	15111	Terre-plein, jardinière, palette-bancs	Jardin de la mairie du 9 ^e arr.	6, rue Drouot	3741
MA 09	DEVE	15111	Terre-plein, jardinière, palette-bancs	Jardin de la Bibliothèque (ex- Jardin de la rue Chaplat)	26, rue Chaplat	6168
MA 09	DEVE	15111	Terre-plein, jardinière, palette-bancs	Jardinière d'Anvers (plan central de l'avenue Trudaine)	1, avenue Trudaine	7222
MA 09	DEVE	15111	Terre-plein, jardinière, palette-bancs	Ornement de la cité de Trévise	6, cité de Trévise	7223
MA 09	DEVE	15111	Terre-plein, jardinière, palette-bancs	Jardinière de la place du Delta	19, boulevard Marguerite de Rochechouart	7228
MA 09	DEVE	15111	Terre-plein, jardinière, palette-bancs	Jardinière de la mairie du 9 ^e arr.	6, rue Drouot	8172
MA 09	DEVE	15111	Terre-plein, jardinière, palette-bancs	Jardinière de la place d'Estienne d'Orves	12, rue Ambrose Thomas	8337
MA 09	DEVE	15111	Terre-plein, jardinière, palette-bancs	Jardinière verticale du 31 rue de Provence	31, rue de Provence	9329
MA 09	DEVE	15111	Terre-plein, jardinière, palette-bancs	Jardinière verticale du 3 rue Pierre Sernad	3, rue Pierre Sernad	9581
MA 09	DEVE	15111	Terre-plein, jardinière, palette-bancs	Jardinière verticale du 35 rue Marguerite de Rochechouart	35 rue Marguerite de Rochechouart	9584
MA 09	DEVE	15111	Terre-plein, jardinière, palette-bancs	Jardinière verticale du 32 rue Louise-Emile de la Tour d'Auvergne	32 rue Louise-Emile de la Tour d'Auvergne	9585
MA 09	DEVE	15111	Terre-plein, jardinière, palette-bancs	Jardinière du 6 rue de Provence (ex- Jardinière de la rue Drouot)	6, rue de Provence	9674
MA 09	DEVE	15111	Terre-plein, jardinière, palette-bancs	Jardinière verticale du 35 rue de Provence	35, rue de Provence	9948
MA 09	DEVE	15111	Terre-plein, jardinière, palette-bancs	Jardinière de la rue Manuel	2, rue Manuel	10244
MA 09	DEVE	15111	Terre-plein, jardinière, palette-bancs	Jardinière rue de Bruxelles	26, rue de Bruxelles	10245

Sébastien LEPARLIER

DÉLIBÉRATION

09.2023.075 (suite)

112
Equip.

MA 09 - EQUIPEMENTS DE PROXIMITÉ INSCRITS A L'INVENTAIRE 2024

Mairie	Direct	Catégorie	Type	Description	Adresse	N° Equip
MA 09	DEVE	Terre-plein, jardinière, paille-bancs	Jardinière place Adolphe Max	1, place Adolphe Max	10246	
MA 09	DEVE	Terre-plein, jardinière, paille-bancs	Jardinière rue de Montyon	6, rue de Montyon	10247	
MA 09	DEVE	Terre-plein, jardinière, paille-bancs	Jardinière rue des Martyrs	72, rue des Martyrs	10248	
MA 09	DEVE	Terre-plein, jardinière, paille-bancs	Jardinière au carrefour de l'église Notre-Dame-de-Lorette (absorption du n°22)	18, rue de Châteaudun	10250	
MA 09	DEVE	Terre-plein, jardinière, paille-bancs	Jardinière de la rue Blanche	1, rue Blanche	10257	
MA 09	DEVE	Terre-plein, jardinière, paille-bancs	Jardinière de la rue Pierre Haxit	3, rue Pierre Haxit	10645	
MA 09	DEVE	Terre-plein, jardinière, paille-bancs	Jardinière de la rue Bourdroux	2, rue Bourdroux	10723	
MA 09	DEVE	Terre-plein, jardinière, paille-bancs	Jardinière du 22 rue Marguerite de Rochechouart	22 rue Marguerite de Rochechouart	10249	
MA 09	DEVE	Terre-plein, jardinière, paille-bancs	Jardinière verticale du 12 rue Ambroise Thomas	12, rue Ambroise Thomas	10251	
MA 09	DEVE	Terre-plein, jardinière, paille-bancs	Jardinière verticale du 69 rue Jean-Baptiste Pignatelli	69, rue Jean-Baptiste Pignatelli	11076	
MA 09	DEVE	Terre-plein, jardinière, paille-bancs	Jardinière de la rue du Delta	1, rue du Delta	11845	
MA 09	DEVE	Terre-plein, jardinière, paille-bancs	Jardinière pleine terre de la place de Budapest	1, place de Budapest	11906	
MA 09	DEVE	Terre-plein, jardinière, paille-bancs	Jardinières hors sol du 73 rue Jean-Baptiste Pignatelli	73, rue Jean-Baptiste Pignatelli	11943	
MA 09	DEVE	Terre-plein, jardinière, paille-bancs	Jardinières "RAE" de la rue Mélan (rue avec des écoles)	5, rue Mélan	12009	
MA 09	DEVE	Terre-plein, jardinière, paille-bancs	Jardinières de la rue de Trévise	25, rue de Trévise	11942	
MA 09	DEVE	Décorations de la place Pignatelli	Décorations de la place Pignatelli	14, place Pignatelli	12330	
MA 09	DEVE	Jardinières de la rue du Cardinal Mercier	Jardinières de la rue du Cardinal Mercier	11, rue du Cardinal Mercier	12219	
MA 09	DEVE	Jardinières de la rue de Cassis	Jardinières de la rue de Cassis	1, rue de Cassis	12220	
MA 09	DEVE	Jardinières de la rue Marquet	Jardinières de la rue Marquet	2, rue Marquet	12221	
MA 09	DEVE	Jardinières RAE de la rue Chaplain (rue avec des écoles)	Jardinières RAE de la rue Chaplain (rue avec des écoles)	12, rue Chaplain	12266	
MA 09	DEVE	Jardinières de la rue Saint-Lazare	Jardinières de la rue Saint-Lazare	71, rue Saint-Lazare	12268	
MA 09	DEVE	Jardinières de la rue de Clichy	Jardinières de la rue de Clichy	2, rue de Clichy	12289	
MA 09	DEVE	Jardinières de la rue Joubert	Jardinières de la rue Joubert	16, rue Joubert	12004	
MA 09	DEVE	Jardinières de la rue d'Agent Bally	Jardinières de la rue d'Agent Bally	2, rue d'Agent Bally	12471	
MA 09	DEVE	Jardinières EVO de la place Adrien Oudin (emballage vos quartiers)	Jardinières EVO de la place Adrien Oudin (emballage vos quartiers)	1, rue Taibout	12472	
MA 09	DEVE	Jardinières EVO de la rue Rochambeau (emballage vos quartiers)	Jardinières EVO de la rue Rochambeau (emballage vos quartiers)	1, rue Rochambeau	12473	
MA 09	DEVE	Jardinières EVO de la rue Marignan (emballage vos quartiers)	Jardinières EVO de la rue Marignan (emballage vos quartiers)	3, rue Marignan	12474	
MA 09	DEVE	Jardinières VCA de la rue Pierre Fontaine	Jardinières VCA de la rue Pierre Fontaine	3, rue Pierre Fontaine	12475	
MA 09	DEVE	Jardinières VCA de la rue Notre Dame de Lorette	Jardinières VCA de la rue Notre Dame de Lorette	37, rue Notre Dame de Lorette	12476	
MA 09	DEVE	Jardinières VCA de la rue de Châteaudun (entre la rue La Fayette et la Pia)	Jardinières VCA de la rue de Châteaudun (entre la rue La Fayette et la Pia)	1, rue de Châteaudun	12477	
MA 09	DEVE	Jardinières EVO du 69 rue Jean-Baptiste Pignatelli (emballage vos quartiers)	Jardinières EVO du 69 rue Jean-Baptiste Pignatelli (emballage vos quartiers)	69, rue Jean-Baptiste Pignatelli	12489	
MA 09	DEVE	Jardinières rue de Trévise (entre la rue Bergère et la rue Saint-Cécile)	Jardinières rue de Trévise (entre la rue Bergère et la rue Saint-Cécile)	1, rue de Trévise	12490	
MA 09	DEVE	Espace vert partagé, schéma de végétation	Jardin partagé Valéry	24, rue Marguerite de Rochechouart	11978	
MA 09	DFPE	Crèche collective	Etablissement multi-accueil 11 rue Drouot (Absorption du n°2410)	11, rue Drouot	1971	
MA 09	DFPE	Crèche collective	Crèche collective 13 rue Turgot	13, rue Turgot	1998	
MA 09	DFPE	Equipement multi-accueil	Etablissement multi-accueil 19er rue Louise-Emilie de la Tour d'Auvergne	19er rue Louise-Emilie de la Tour d'Auvergne	2028	
MA 09	DFPE	Equipement multi-accueil	Etablissement multi-accueil 18 rue Louise-Emilie de la Tour d'Auvergne	18, rue Louise-Emilie de la Tour d'Auvergne	2091	
MA 09	DFPE	Crèche collective	Crèche collective 25 rue de La Rochechouart	25, rue de La Rochechouart	2101	
MA 09	DFPE	Crèche collective	Crèche collective 25 rue de La Rochechouart	25, rue de La Rochechouart	2104	
MA 09	DFPE	Crèche collective	Crèche collective 34A rue des Martyrs	34A, rue des Martyrs	2190	
MA 09	DFPE	Crèche collective	Crèche collective 43 rue Victor Massé	43, rue Victor Massé	2250	
MA 09	DFPE	Crèche collective	Crèche collective 69bis rue de Dunkerque	69bis, rue de Dunkerque	6637	
MA 09	DFPE	Crèche collective	Crèche collective 13-15 rue Bleue - art.28	13-15, rue Bleue	7657	
MA 09	DFPE	Equipement multi-accueil	Etablissement multi-accueil 19er rue Louise-Emilie de la Tour d'Auvergne	19er rue Louise-Emilie de la Tour d'Auvergne	2440	
MA 09	DFPE	Equipement multi-accueil	Etablissement multi-accueil 26 rue Chantal - art.23	26, rue Chantal	2108	
MA 09	DFPE	Equipement multi-accueil	Etablissement multi-accueil 21 rue de Provence - DSP (ex-art.30)	21, rue de Provence	2473	
MA 09	DFPE	Equipement multi-accueil	Robes Assistantes Maternelles - Activités prioritaires "Les poussins d'un"	8, rue Drouot	XXXX	


Sébastien LEPARTIER

DÉLIBÉRATION

09.2023.075 (suite)

112
Equip.

MA 09 - EQUIPEMENTS DE PROXIMITE INSCRITS A L'INVENTAIRE 2024

Mairie	Direct*	Catégorie	Type	Désignation	Adresse	N° Equip
MA 09	DJS	1212	Terrain d'éducation physique	Terrain d'éducation physique Valéry	24bis, rue Marguerite de Rochechouart	2732
MA 09	DJS	1217	Aire sportive en accès libre	Terrain d'éducation physique Duberté	22, rue Duperré	2729
MA 09	DJS	1217	Aire sportive en accès libre	Via Ferrata Pierre Semard	10, rue Pierre Semard	xxxx
MA 09	DJS	1217	Aire sportive en accès libre	Pumptrack Adrien Oudin	2 place Adrien Oudin	11 913
MA 09	DJS	1211	Gymnase	Gymnase Paul Gauguin	33bis, rue Milton	2922
MA 09	DJS	1211	Gymnase	Gymnase Valéry	24bis, rue Marguerite de Rochechouart	2941
MA 09	DJS	1211	Gymnase	Gymnase Jacques Bravo	14-18, rue de la Tour des Dames	xxxx
MA 09	DJS	1232	Salle de sports	Salles de sports Burfaul	26, rue Burfaul	2990
MA 09	DJS	1232	Salle de sports	Salles de sports de la Tour d'Auvergne	15bis, rue Louise-Emise de la Tour d'Au	2981
MA 09	DJS	1212	Salle de sports	Salle d'escalade Jacques Bravo	14-18, rue de la Tour des Dames	xxxx
MA 09	DJS	1213	Piscine	Piscine Georges Digny	18, rue Bochat de Saron	3001
MA 09	DJS	1241	Centre Paris Anim'	Piscine Valéry		
MA 09	DJS	1241	Centre Paris Anim'	Centre Paris Anim' Jacques Bravo	14-18, rue de la Tour des Dames	2974
MA 09	DJS	1241	Centre Paris Anim'	Centre Paris Anim' Jacques Bravo - salle annexe	24bis, rue Marguerite de Rochechouart	4799
MA 09	DJS	1241	Centre Paris Anim'	Centre Paris Anim' Paul Valéry	14-18, rue de la Tour des Dames	8-423
MA 09	DJS	1241	Centre Paris Anim'	Centre Paris Anim' Paul Valéry	24bis, rue Marguerite de Rochechouart	3074
MA 09	DJS	1241	Centre Paris Anim'	Centre Paris Anim' Paul Valéry - Antenne La Fayette	60, rue La Fayette	3274


Sébastien LEPARLIER



18 SEP. 2023

DÉLIBÉRATION

09.2023.076 (2023.DASCO.79)

COLLÈGES PUBLICS - DOTATIONS COMPLÉMENTAIRES DE FONCTIONNEMENT (1 431 520 EUROS), SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT (57 230 EUROS) ET SUBVENTIONS POUR TRAVAUX (197 257 EUROS).

Le Conseil du 9^e arrondissement,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'éducation ;

Vu la délibération 2022.DASCO.70 du Conseil de Paris, des 11, 12, 13 et 14 octobre 2022, fixant les dotations initiales de fonctionnement 2023 des collèges autonomes (10 947 737 euros) ;

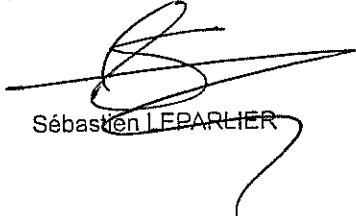
Vu la délibération 2022.DASCO.71 du Conseil de Paris, des 11, 12, 13 et 14 octobre 2022, fixant les dotations initiales de fonctionnement 2023 des collèges imbriqués avec un lycée (2 779 333 euros) ;

Vu le projet de délibération par lequel Mme la Maire de Paris soumet à l'approbation du Conseil de Paris l'octroi de dotations complémentaires de fonctionnement (1 431 520 euros), de subventions d'équipement (57 230 euros) et de subventions pour travaux (197 257 euros) à certains collèges publics parisiens ;

Sur le rapport présenté par M. Sébastien Dulermo, Premier adjoint à la Maire du 9^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

Article unique : Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2023.DASCO.79.



Sébastien LEPARLIER



18 SEP. 2023

DÉLIBÉRATION

09.2023.077 (2023.DASCO.84)

**COLLÈGES PUBLICS AUTONOMES - DOTATIONS INITIALES DE
FONCTIONNEMENT 2024 (10 757 109 EUROS).**

Le Conseil du 9^e arrondissement,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'éducation ;

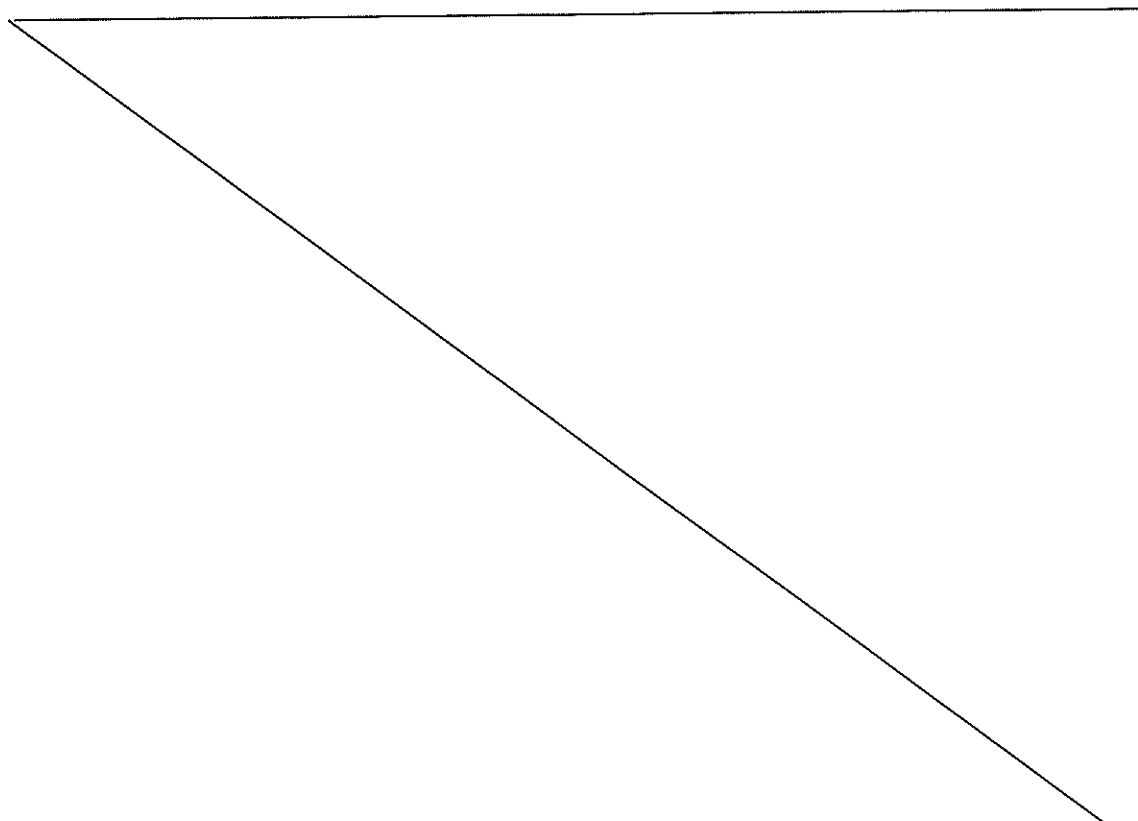
Vu la délibération 2020.DASCO.111 du Conseil de Paris, des 6, 7 et 8 octobre 2020,
fixant les conditions de mise en place du dispositif financier valorisant les collèges
qui contribuent à la mixité sociale ;

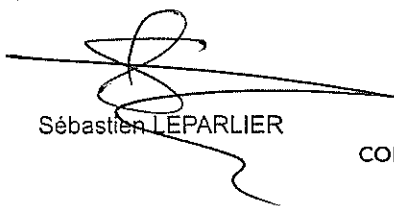
Vu le projet de délibération par lequel Mme la Maire de Paris soumet à l'approbation
du Conseil de Paris les dotations initiales de fonctionnement des collèges publics
autonomes pour 2024 (10 757 109 euros) ;

Sur le rapport présenté par M. Sébastien Dulermo, Premier adjoint à la Maire du 9^e
arrondissement ;

D É L I B È R E :

Article unique : Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération
2023.DASCO.84.




Sébastien LEPARLIER



18 SEP. 2023

DÉLIBÉRATION

09.2023.078 (2023.DASCO.85)

COLLÈGES PUBLICS IMBRIQUÉS AVEC UN LYCÉE - DOTATIONS INITIALES DE FONCTIONNEMENT 2024 (2 738 585 EUROS).

Le Conseil du 9^e arrondissement,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'éducation ;

Vu la délibération 2020.DASCO.111 du Conseil de Paris, des 6, 7 et 8 octobre 2020, fixant les conditions de mise en place du dispositif financier valorisant les collèges qui contribuent à la mixité sociale ;

Vu le projet de délibération par lequel Mme la Maire de Paris soumet à l'approbation du Conseil de Paris les dotations initiales de fonctionnement des collèges imbriqués avec un lycée pour l'année 2024 (2 738 585 euros) ;

Sur le rapport présenté par M. Sébastien Dulermo, Premier adjoint à la Maire du 9^e arrondissement ;

D É L I B È R E :

Article unique : Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2023.DASCO.85.



Sébastien LEPARLIER



18 SEP. 2023

DÉLIBÉRATION

09.2023.079 (2023.DASCO.93)

COLLÈGES PUBLICS PARISIENS - MODALITÉS D'ATTRIBUTION DES DOTATIONS DE LA VILLE DE PARIS POUR LES ACTIONS ÉDUCATIVES DES COLLÈGES PUBLICS.

Le Conseil du 9^e arrondissement,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le Code de l'éducation, notamment ses articles L.213-1 à L.213-10 ;

Vu la délibération 2015.DASCO.59.G du Conseil de Paris, des 29, 30 juin et 1^{er} juillet 2015, fixant les conditions de dotations pour le soutien départemental aux projets éducatifs en collège ;

Vu la délibération 2020.DASCO.111 du Conseil de Paris, des 6, 7 et 8 octobre 2020, fixant les conditions de mise en place du dispositif financier valorisant les collèges qui contribuent à la mixité sociale ;

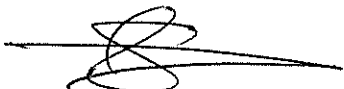
Vu la convention signée le 30 septembre 2021 entre la Ville de Paris, le Rectorat, la Préfecture et la Caisse d'allocations familiales de Paris, relative au Projet éducatif de territoire parisien 2021-2026 ;

Vu le projet de délibération par lequel Mme la Maire de Paris soumet à l'approbation du Conseil de Paris les modalités d'attribution des dotations de la Ville de Paris pour les actions éducatives des collèges publics ;

Sur le rapport présenté par M. Sébastien Dulermo, Premier adjoint à la Maire du 9^e arrondissement ;

D É L I B È R E :

Article unique : Un avis favorable est émis par 12 voix pour et 1 voix contre (M. Pierre Maurin) sur le projet de délibération 2023.DASCO.93.


Sébastien LEPARLIER



18 SEP. 2023

DÉLIBÉRATION

09.2023.080 (2023.DASCO.94)

DOTATIONS DE LA VILLE DE PARIS (1 402 000 EUROS) POUR LES ACTIONS ÉDUCATIVES DES COLLÈGES PUBLICS.

Le Conseil du 9^e arrondissement,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le Code de l'éducation, notamment ses articles L.213-1 à L.213-10 ;

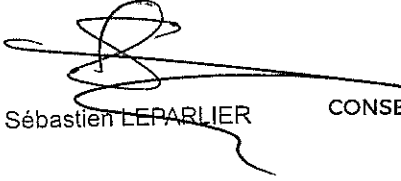
Vu le projet de délibération 2023.DASCO.93 approuvant les modalités d'attribution des dotations de la Ville de Paris pour les actions éducatives des collèges publics ;

Vu le projet de délibération par lequel Mme la Maire de Paris soumet à l'approbation du Conseil de Paris les dotations de la Ville de Paris pour les actions éducatives des collèges publics pour l'année 2024 ;

Sur le rapport présenté par M. Sébastien Dulermo, Premier adjoint à la Maire du 9^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

Article unique : Un avis favorable est émis par 12 voix pour et 1 abstention (M. Pierre Maurin) sur le projet de délibération 2023.DASCO.94.


Sébastien LEPARLIER

CONSEIL DU



DÉLIBÉRATION

09.2023.081 (2023.DASCO.95)

COLLÈGES PUBLICS PARISIENS - DOTATIONS (662 347 EUROS) POUR LE SOUTIEN DÉPARTEMENTAL AUX PROJETS ÉDUCATIFS DES COLLÈGES PUBLICS.

Le Conseil du 9^e arrondissement,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le Code de l'éducation, notamment ses articles L.213-1 à L.213-10 ;

Vu la délibération 2015.DASCO.59.G du Conseil de Paris, des 29, 30 juin et 1^{er} juillet 2015 fixant les conditions de dotations pour le soutien départemental aux projets éducatifs en collège ;

Vu le projet de délibération 2023.DASCO.93 approuvant les modalités d'attribution des dotations de la Ville de Paris pour les actions éducatives des collèges publics ;

Vu le projet de délibération par lequel Mme la Maire de Paris soumet à l'approbation du Conseil de Paris les dotations de la Ville de Paris pour les actions éducatives des collèges publics pour l'année 2024 ;

Sur le rapport présenté par M. Sébastien Dulermo, Premier adjoint à la Maire du 9^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

Article unique : Un avis favorable est émis par 12 voix pour et 1 abstention (M. Pierre Maurin) sur le projet de délibération 2023.DASCO.95.


Sébastien LEPARLIER



CONSEIL DU

18 SEP. 2023

Millésime	N° de page
2 3	1 8 6

DÉLIBÉRATION

09.2023.082 (2023.DJS.30)

SUBVENTIONS (113 000 EUROS) ET SIGNATURE D'UNE CONVENTION ET 13 AVENANTS AVEC LE COMITÉ ET 13 OMS.

Le Conseil du 9^e arrondissement,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération par lequel Mme la Maire de Paris propose l'attribution de subventions de fonctionnement aux Offices du mouvement sportif des 5^e; 6^e; 8^e; 9^e; 10^e; 11^e; 12^e; 14^e; 16^e; 17^e; 18^e; 19^e et 20^e arrondissements ;

Vu les conventions pluriannuelles d'objectifs (2021-2023) signées le 15 octobre 2021 avec 12 OMS ;

Vu les conventions pluriannuelles d'objectifs (2022-2024) signées le 15 décembre 2022 avec l'OMS 09 ;

Vu le projet de délibération par lequel Mme la Maire de Paris propose la signature de 13 avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs avec 13 OMS ;

Sur le rapport présenté par Mme Adeline Guillemain, Adjointe à la Maire du 9^e arrondissement ;

D É L I B È R E :

Article unique : Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2023.DJS.30.


Sébastien LEPARLIER



18 SEP. 2023

Millésime	N° de page
2 3	1 8 7

DÉLIBÉRATION

09.2023.083 (2023.DAE.162)

SUBVENTIONS (221 000 EUROS) ET CONVENTIONS AVEC 12 STRUCTURES DE L'ENTREPRENEURIAT SOCIAL.

Le Conseil du 9^e arrondissement,

Vu la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et en particulier son article 10 ;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2511-1 et les suivants ;

Vu la convention en date du 8 août 2022 passée entre la Région Île-de-France et la Ville de Paris autorisant la Ville de Paris à attribuer des aides, notamment sur le fondement du régime d'« aide aux projets à utilité sociale » et sur le fondement du régime de « soutien à l'entrepreneuriat et au développement des TPE-PME » ;

Vu le règlement d'intervention pour l'aide aux projets à utilité sociale adopté par le Conseil régional d'Île-de-France dans sa délibération n° CR.2017-141 en date du 6 juillet 2017 ;

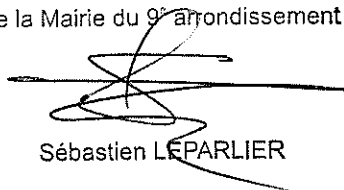
Vu le règlement d'intervention pour la politique de soutien à l'entrepreneuriat et au développement des TPE-PME, adopté par le Conseil régional d'Île-de-France dans sa délibération n° CR 2017-14 en date du 6 juillet 2017 ;

Vu le projet de délibération par lequel Mme la Maire de Paris propose d'accorder des subventions à 12 structures de l'économie circulaire et de l'entrepreneuriat social et de l'autoriser à signer une convention avec 8 de ces structures ;

Sur le rapport présenté par Mme Virginie Mergoil, Adjointe à la Maire du 9^e arrondissement ;

D É L I B È R E :

Article unique : Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2023.DAE.162.


Sébastien LEPARLIER

18 SEP. 2023

DÉLIBÉRATION

09.2023.084 (2023.DFPE.149)

SUBVENTION (439 856 EUROS) À 3 ASSOCIATIONS, CONVENTIONS ET AVENANTS À CONVENTIONS POUR LA GESTION DE 4 LIEUX D'ACCUEIL ENFANTS PARENTS ET UN ACCUEIL ENFANTS PARENTS À PARIS.

Le Conseil du 9^e arrondissement,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment le livre V, article L.2511-1 et suivants ;

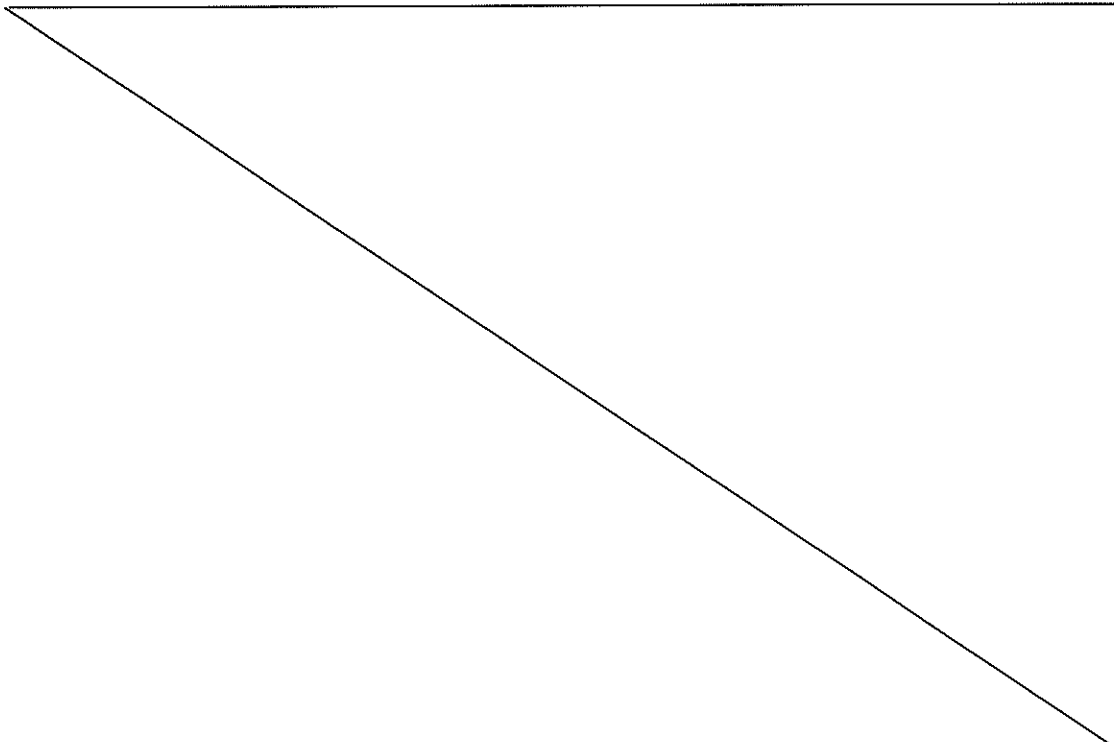
Vu la convention pluriannuelle d'objectifs signée le 6 décembre 2022 pour le fonctionnement du lieu d'accueil enfants-parents « Les P'tits, les grands » situé 5 rue de la Boule rouge à Paris (9^e) avec l'association « Parler à d'autres », ayant son siège social situé à la même adresse ;

Vu le projet de délibération par lequel Mme la Maire de Paris propose l'attribution de subventions à trois associations ainsi que la signature de trois avenants aux conventions existantes pour la gestion de quatre lieux d'accueils enfants-parents et un accueil enfants-parents ;

Sur le rapport présenté par Mme Virginie Mergoil, Adjointe à la Maire du 9^e arrondissement ;

D É L I B È R E :

Article unique : Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2023.DFPE.149.




Sébastien LEPARLIER



18 SEP. 2023

DÉLIBÉRATION

09.2023.085 (2023.DFPE.153)

SUBVENTION (59 500 EUROS) - ET CONVENTIONS - À 5 ASSOCIATIONS POUR LEURS ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT DES PARENTS À L'ÈRE DU NUMÉRIQUE SUR LES 14^E, 15^E, 16^E ET 19^E ET SUR TOUT PARIS.

Le Conseil du 9^e arrondissement,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment le livre V, article L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération par lequel Mme la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention à six associations et la signature de conventions ;

Sur le rapport présenté par Mme Virginie Mergoil, Adjointe à la Maire du 9^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

Article unique : Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2023.DFPE.153.


Sébastien LEPARLIER



18 SEP. 2023

Millésime	N° de page
2 3	1 9 0

DÉLIBÉRATION

09.2023.086 (2023.DFPE.164)

CONVENTION DE TRAVAUX RELATIVE À LA MODIFICATION ET AU REMPLACEMENT DU PORTAIL ENTRE LE GHU DE PARIS ET LA CRÈCHE SISE 18 RUE DE LA TOUR D'AUVERGNE 75009 PARIS.

Le Conseil du 9^e arrondissement,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment le livre V, article L.2511-1 et suivants ;

Vu le Code civil et notamment les articles 653 à 673 ;

Vu le projet de délibération par lequel Mme la Maire de Paris demande au Conseil de Paris l'autorisation de signer la convention de travaux relative à la modification et au remplacement du portail du bâtiment sis 18-20 rue de la Tour d'Auvergne (9^e arrondissement) ;

Vu la convention de gestion du 20 décembre 1972 conclue entre le Département de Paris, devenu Ville de Paris, et l'Établissement public de santé Maison Blanche, devenu Groupe public de santé Perray Vaucluse, GHU Paris psychiatrie & neurosciences, et son avenant n° 1 du 12 novembre 1981 ;

Sur le rapport présenté par Mme Virginie Mergoïl, Adjointe à la Maire du 9^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

Article unique : Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2023.DFPE.164.



Sébastien LEPARLIER



18 SEP. 2023

DÉLIBÉRATION

09.2023.087 (2023.DSOL.81)

SUBVENTIONS (76 500 EUROS) À 12 ASSOCIATIONS - INFORMATION ET SOUTIEN EN DIRECTION DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP.

Le Conseil du 9^e arrondissement,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2511-13, L.2511-14 et suivants ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et en particulier son article 10 ;

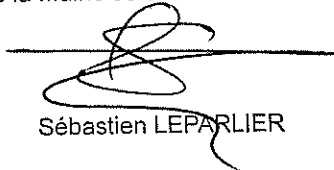
Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu le projet de délibération par lequel Mme la Maire de Paris propose d'attribuer des subventions pour un montant total de 76 500 euros à 12 associations ;

Sur le rapport présenté par Mme Virginie Mergoil, Adjointe à la Maire du 9^e arrondissement ;

D É L I B È R E :

Article unique : Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2023.DSOL.81.


Sébastien LEPARLIER



18 SEP. 2023

DÉLIBÉRATION

09.2023.088 (2023.DJS.92)

RÉINVENTER LA MAISON POUR TOUS « YMCA » DE LA RUE DE TRÉVISE :
SUBVENTION (500 000 EUROS) POUR LA RÉNOVATION DU BÂTIMENT SITUÉ
AU 14 RUE DE TRÉVISE (9^E).

Le Conseil du 9^e arrondissement,

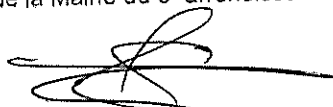
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1
et suivants ;

Vu le projet de délibération par lequel Mme la Maire de Paris propose une subvention
à l'UCJF-JG Union chrétienne de jeunes filles et de jeunes gens ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Pierre Plagnard, Adjoint à la Maire du 9^e
arrondissement ;

D É L I B È R E :

Article unique : Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération
2023.DJS.92.


Sébastien LEPARLIER

DÉLIBÉRATION

09.2023.089 (2023.DPE.42)

**SUBVENTIONS (24 700 EUROS) ET CONVENTIONS AVEC DES ASSOCIATIONS
ŒUVRANT POUR LA RÉDUCTION DES DÉCHETS.**

Le Conseil du 9^e arrondissement,


Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.3411-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération par lequel Mme la Maire de Paris propose d'attribuer cinq subventions d'un montant total de 24 700 euros aux associations Les Amis du 3^e café, Epinoia, Tendance 19, Groupe SOS Solidarités et Emmaüs Défi ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Baptiste Gardes, Adjoint à la Maire du 9^e arrondissement ;

D É L I B È R E :

Article unique : Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2023.DPE.42.



Sébastien LEPARLIER

DÉLIBÉRATION

09.2023.090 (2023.DPE.43)

SUBVENTIONS (21 500 EUROS), CONVENTIONS ET AVENANT À CONVENTION AVEC TROIS ASSOCIATIONS ŒUVRANT POUR LE COMPOSTAGE DE PROXIMITÉ.

Le Conseil du 9^e arrondissement,

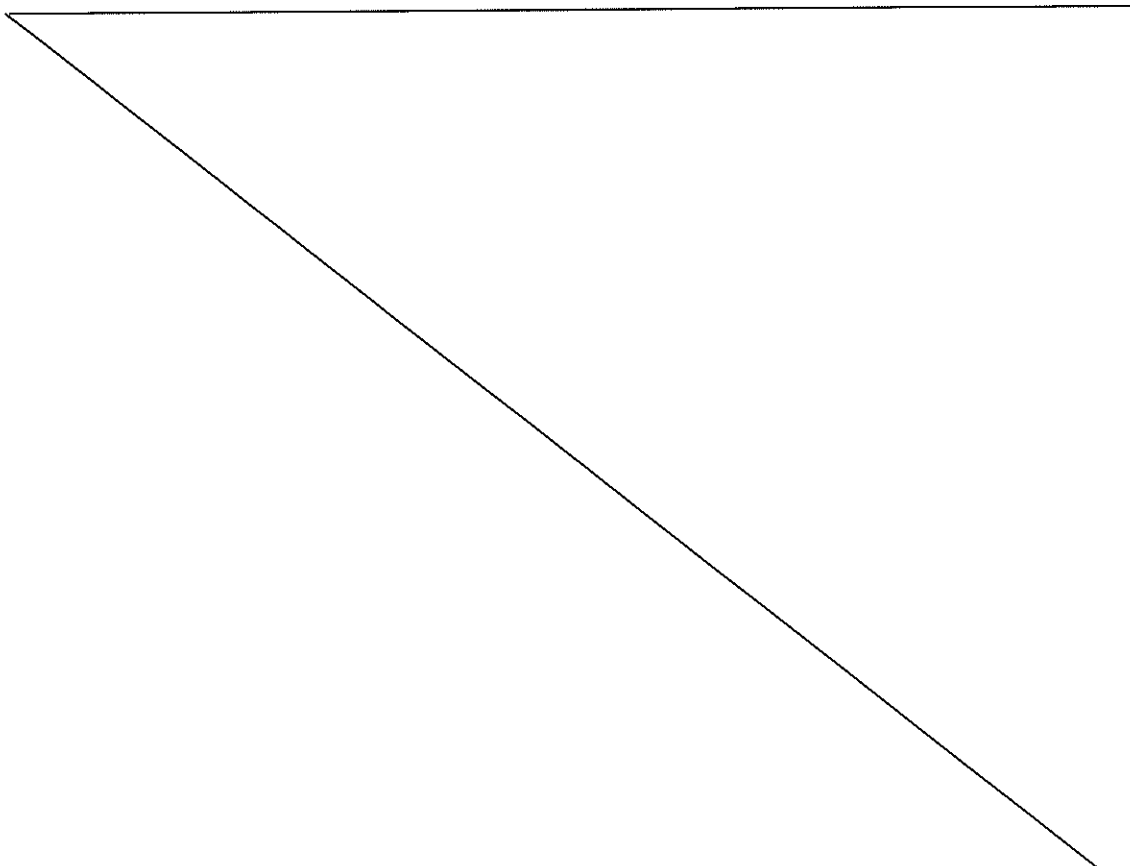
Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.3411-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération par lequel Mme la Maire de Paris propose d'attribuer 3 subventions d'un montant total de 21 500 euros aux associations Les fourmis qui jardinent, L'Accueillette du 9^e et Passerelles info, et de l'autoriser à signer l'avenant de prorogation d'une convention pluriannuelle d'objectifs et deux conventions d'objectifs passées avec ces associations ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Baptiste Gardes, Adjoint à la Maire du 9^e arrondissement ;

D É L I B È R E :

Article unique : Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2023.DPE.43.




Sébastien LEPARQUIER

18 SEP. 2023

DÉLIBÉRATION

09.2023.091 (2023.DAC.162)

SUBVENTIONS ET CONVENTIONS OU AVENANTS À CONVENTION POUR L'IMPLANTATION DE RÉSIDENCES ARTISTIQUES DANS LES COLLÈGES DANS LE CADRE DE L'ART POUR GRANDIR ET L'OLYMPIADE CULTURELLE.

Le Conseil du 9^e arrondissement,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'éducation ;

Vu le projet de délibération par lequel Mme la Maire de Paris soumet à l'approbation du Conseil de Paris l'attribution en 2023 de subventions à diverses associations, établissements culturels et organismes pour l'implantation de résidences artistiques au sein de collèges parisiens, et sollicite l'autorisation de signer les conventions et avenants correspondants ;

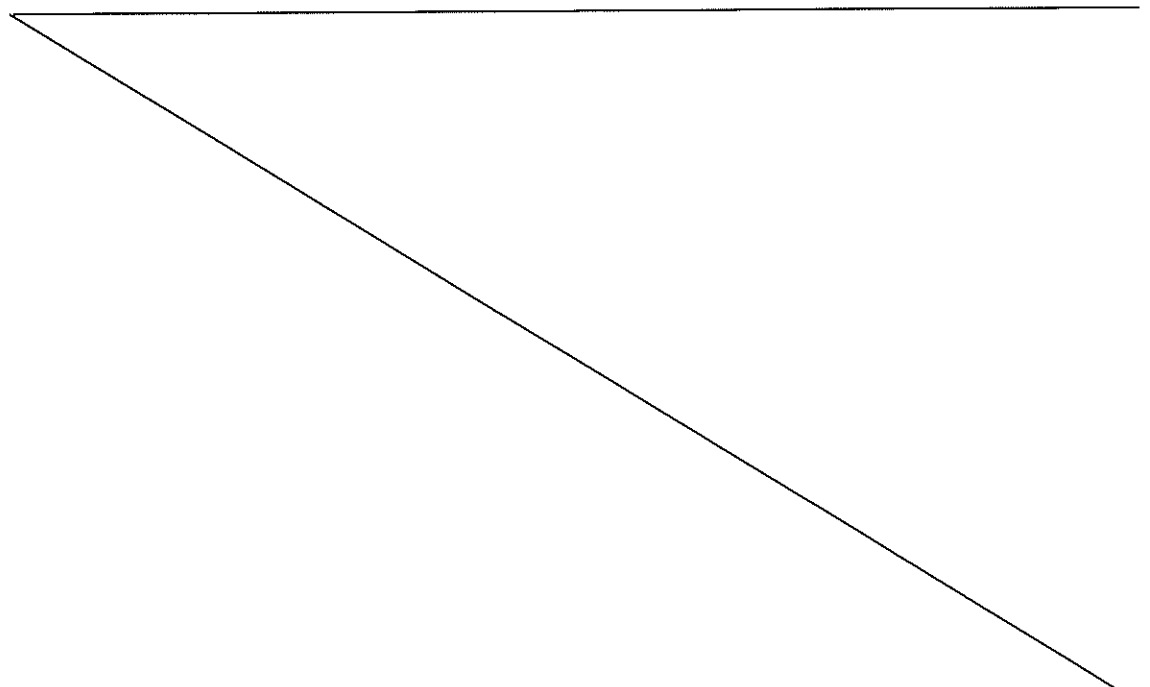
Vu la convention du 20 décembre 2022 relative à la subvention pour résidence artistique de l'ensemble Les Talens Lyriques ;

Vu la convention du 10 janvier 2023 relative au soutien financier de l'association International Visual Theatre « IVT » ;

Sur le rapport présenté par M. Nicolas Cour, Conseiller du 9^e arrondissement, ;

D É L I B È R E :

Article unique : Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2023.DAC.162.




Sébastien LEPARLIER



18 SEP. 2023

DÉLIBÉRATION

09.2023.092 (2023.DAC.163)

SUBVENTIONS, CONVENTIONS ET AVENANTS À CONVENTION AVEC ONZE STRUCTURES CULTURELLES DANS LE CADRE DE L'ART POUR GRANDIR.

Le Conseil du 9^e arrondissement,

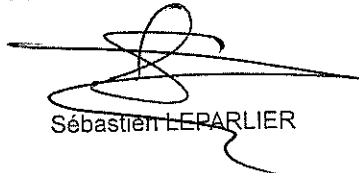
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération par lequel Mme la Maire de Paris propose au Conseil de Paris l'attribution de subventions de fonctionnement à onze structures au titre de l'Art pour Grandir ;

Sur le rapport présenté par M. Nicolas Cour, Conseiller du 9^e arrondissement, ;

D É L I B È R E :

Article unique : Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2023.DAC.163.


Sébastien LEPARLIER



18 SEP. 2023

DÉLIBÉRATION

QUESTION 09.2023.093

QUESTION ORALE DÉPOSÉE PAR M. ARNAUD NGATCHA ET MME CAMILLE VIZIOZ-BRAMI, POUR LE GROUPE PARIS EN COMMUN, RELATIVE À LA COMMUNICATION CONCERNANT LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-12 ;

Vu les articles 22 et 23 du règlement intérieur du Conseil du 9^e arrondissement ;

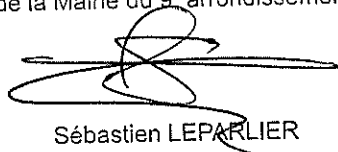
Vu la question orale présentée par Mme Camille Vizioz-Brami, Conseillère du 9^e arrondissement ;

D É L I B È R E :

La question suivante a été présentée et n'a pas fait l'objet de vote.

Madame La Maire, les années passent et les chiffres ne baissent pas, au 02/08/2023, l'association NOUS TOUTES dénombreait 75 féminicides depuis le début de l'année. Pour lutter contre les violences faites aux femmes, il faut aider, écouter et rendre visible pour accompagner la parole des victimes. Aujourd'hui, la Mairie du 9^e met à disposition de performants outils de communication, aussi, pensez-vous envisageable de :

- prévoir un espace dans le journal municipal pour encadrer le numéro d'urgence 3919
- d'intégrer un onglet VSS sur le site internet de la mairie d'arrondissement
- de pouvoir télécharger le violentomètre cf. lien suivant
<https://www.paris.fr/pages/luttercontre-les-violences-faites-aux-femmes-18035>



Sébastien LEPARLIER

DÉLIBÉRATION

QUESTION 09.2023.094

QUESTION ORALE DÉPOSÉE PAR M. ARNAUD NGATCHA ET MME CAMILLE VIZIOZ-BRAMI, POUR LE GROUPE PARIS EN COMMUN, RELATIVE À L'APPEL LANCÉ PAR LES RESTOS DU CŒUR.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-12 ;

Vu les articles 22 et 23 du règlement intérieur du Conseil du 9^e arrondissement ;

Vu la question présentée par Mme Camille Vizioz-Brami, Conseillère du 9^e arrondissement ;

D É L I B È R E :

La question suivante a été présentée et n'a pas fait l'objet de vote.

Madame La Maire, depuis la rentrée les associations alertent sur la situation alarmante dans laquelle elles se trouvent. Près de 14 millions de Français sont en risque de pauvreté, soit ils vivent avec - de 1 102 euros pour mois (pour 1 pers), soit sont très éloignés de l'emploi, ou en grande précarité matérielle. Ce chiffre ne cesse de se dégrader passant de 17,8 à 21 % en 5 ans... source Eurostat. « *L'inflation est d'une violence inouïe. Si on ne fait rien, les Restos du Cœur pourraient mettre la clé sous la porte* », déclarait Patrice Douret, président de l'association au JT de TF1. Cette association, dont le siège social est dans le 9^e, a besoin de nous et de plus de dons. Avez-vous prévu une collecte à la Mairie du 9^e et/ou une communication dans les centres Paris Anim' de l'arrondissement pour poursuivre l'élan de solidarité qui s'est spontanément enclenché depuis quelques semaines ? Par ailleurs, un nouvel article dans le journal du 9^e et/ou un focus avec un appel aux dons serait également opportun.

+ MAJ <https://mairie09.paris.fr/pages/devenez-benevoles-pour-les-restos-du-coeur-20901>



Sébastien LEPARLIER



18 SEP. 2023

DÉLIBÉRATION

QUESTION 09.2023.095

QUESTION ORALE DÉPOSÉE PAR M. ARNAUD NGATCHA ET MME CAMILLE VIZIOZ-BRAMI, POUR LE GROUPE PARIS EN COMMUN, RELATIVE À LA JOURNÉE DU PATRIMOINE ET DU MATRIMOINE.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-12 ;

Vu les articles 22 et 23 du règlement intérieur du Conseil du 9^e arrondissement ;

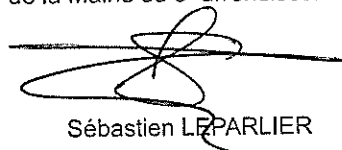
Vu la question orale présentée par Mme Camille Vizioz-Brami, Conseillère du 9^e arrondissement ;

D É L I B È R E :

La question suivante a été présentée et n'a pas fait l'objet de vote.

Madame La Maire, les journées du Matrimoine ambitionnent de faire connaître et rendre visibles les femmes artistes et créatrices du passé, que l'Histoire a effacées. Les autrices, peintresses, architectes, poétesses, compositrices, réalisatrices, chorégraphes... ont toujours existé, mais ont souvent été oubliées. Aujourd'hui, Matrimoine et Patrimoine constituent ensemble notre héritage culturel commun. L'égalité entre femmes et hommes nécessite une revalorisation de l'héritage des femmes. Le concept de matrimoine se décline partout en France et, à l'occasion de la 9^e édition qui s'est déroulée du 15 au 17 septembre, ce sont plus de 21 événements dont 36 gratuits qui ont eu lieu. De nombreux arrondissements ont participé à ce rayonnement des femmes dans l'espace public, le 9^e arrondissement ne faisait pas parti de la programmation. Souhaitez-vous inscrire notre arrondissement dans cette démarche matrimoniale ? Si oui, serait-ce possible d'y réfléchir ensemble pour l'année prochaine ?

Document ressource via le site <https://hf-idf.org/le-matrimoine/>



Sébastien LEPARLIER

DÉLIBÉRATION

VŒU 09.2023.096

VŒU À LA MAIRE DE PARIS, PRÉSENTÉ PAR DELPHINE BÜRKLI ET L'EXÉCUTIF MUNICIPAL DU 9^E, RELATIF AU CONTRÔLE DES CRÈCHES PRIVÉES PARISIENNES ET DES GESTIONNAIRES PRIVÉS DE CRÈCHES MUNICIPALES.

Le Conseil du 9^e arrondissement,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-12 ;

Vu l'article 19 du règlement intérieur du Conseil du 9^e arrondissement ;

Vu le vœu présenté par Mme Virginie Mergoïl, Adjointe à la Maire du 9^e arrondissement ;

D É L I B È R E :

Est adopté par 11 voix pour et 2 voix contre (M. Arnaud Ngatcha et Mme Camille Vizioz-Brami) le vœu suivant :

Considérant qu'il revient à la PMI de délivrer les agréments d'ouverture pour toutes les crèches parisiennes y compris les crèches privées ;

Considérant que plusieurs opérateurs privés, notamment *People&Baby* ont été désignés par la Ville de Paris dans le cadre de marchés publics pour gérer des crèches municipales, notamment pour la crèche de la rue Chaptal à Paris 9^e ;

Considérant que la Ville de Paris finance des berceaux dans des crèches privées attribués en commissions d'arrondissement ;

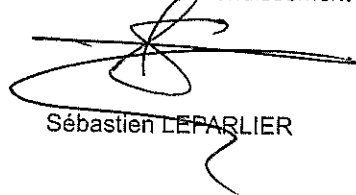
Considérant l'existence au sein de la DFPE d'un service dédié aux partenariats avec les crèches privées parisiennes ;

Considérant la parution en mars dernier d'un rapport de l'IGAS dénonçant des actes de maltraitances dans certaines crèches ;

Considérant la parution en librairie en septembre de deux ouvrages dénonçant des défauts de gestion dans les crèches privées ;

Delphine Bürkli et l'exécutif municipal du 9^e émettent le vœu que la Maire de Paris :

- **s'engage à missionner l'IGVP afin qu'une enquête soit menée ;**
- **et que dans l'immédiat, les services de la DFPE vérifient, avec chaque gestionnaire privé de crèche municipale, les conditions d'accueil des enfants mais également de travail de leurs personnels.**



Sébastien LEPARLIER

18 SEP. 2023

2 | 3

2 | 0 | 1

DÉLIBÉRATION

VCEU 09.2023.097

VCEU À LA MAIRIE DE PARIS, PRÉSENTÉ PAR DELPHINE BÜRKLI ET L'EXÉCUTIF MUNICIPAL DU 9^E, RELATIF À LA REMISE EN CIRCULATION DES LIGNES DE BUS 21 ET 95 SUR LA TOTALITÉ DE LA RUE D'AMSTERDAM, DEPUIS LA PLACE DE CLICHY JUSQU'À LA RUE SAINT-LAZARE.

Le Conseil du 9^e arrondissement,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-12 ;

Vu l'article 19 du règlement intérieur du Conseil du 9^e arrondissement ;

Vu le vœu présenté par Mme Maud Lelièvre, Conseillère de Paris ;

D É L I B È R E :

Est adopté par 11 voix pour et 2 abstentions (M. Arnaud Ngatcha et Mme Camille Vizioz-Brami) le vœu suivant :

Considérant dans le cadre du déconfinement de mai 2020, l'aménagement réalisé rue d'Amsterdam visant à créer un double sens cyclable et à empêcher le trafic de transit en changeant le sens de circulation entre les rues de Liège et de Londres ;

Considérant la déviation des deux lignes de bus 21 et 95 circulant rue d'Amsterdam vers les rues de Saint-Pétersbourg et Rome ;

Considérant l'important report de la circulation automobile sur d'autres rues du 9^e et du 8^e comme les rues de Liège, Moncey, Clichy, Blanche Saint-Pétersbourg et Moscou ;

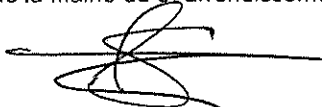
Considérant l'augmentation du nombre de déviations des itinéraires des bus à Paris qui contribue à brouiller la lisibilité des parcours pour les usagers ;

Considérant l'impact de ces déviations sur la vitesse commerciale des bus, alors qu'Île-de-France Mobilités a fait part de son inquiétude face au constat d'une faible vitesse moyenne du réseau parisien, d'environ 10 km/h à l'heure de pointe du soir ;

Considérant les nombreux aménagements urbains et les modifications successives du plan de circulation parisien qui bouleversent l'ensemble du réseau bus ;

Considérant par conséquent le détournement des voyageurs du mode de déplacement bus ;

Considérant que la déviation des lignes 21 et 95 rue d'Amsterdam a eu pour effet un allongement significatif des temps de parcours, de l'ordre de 10 minutes en moyenne, sur l'ensemble de la journée pour les usagers et une augmentation des phénomènes d'irrégularité ;


Sébastien LEPARLIER

18 SEP. 2023

CONSEIL DU



DÉLIBÉRATION

Vœu 09.2023.097 (suite)

Considérant l'alerte donnée par l'Association des Usagers des Transports (AUT) à la Ville de Paris sur ce sujet par courrier en date du 14 juillet 2021 ;

Considérant l'augmentation de la circulation des bus rue de Saint-Pétersbourg qui affecte la bonne exploitation des lignes 66 et 80, les points d'arrêt communs aux quatre lignes se révélant sous-dimensionnés ;

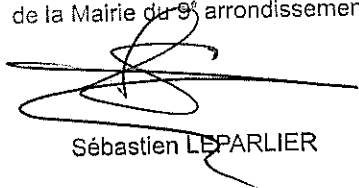
Considérant l'abandon total de la desserte du quartier Liège par les lignes 21 et 95 qui contribue à dégrader la qualité de service rendu aux usagers, en particulier les plus âgés et à réduire leur fréquentation sur le réseau ;

Considérant que l'établissement d'un contresens bus rue de Londres pour les lignes 21 et 95 ne permettra pas de répondre suffisamment aux besoins de desserte locale dans ce quartier très fréquenté ;

Delphine Bürkli et l'exécutif municipal du 9^e émettent le vœu que la Maire de Paris:

- réunisse les maires d'arrondissement concernés, IDFM, la RATP et les associations d'usagers pour travailler à la remise en service à brève échéance des lignes de bus 21 et 95 sur la totalité du linéaire de la rue d'Amsterdam, depuis la place de Clichy jusqu'à la rue Saint Lazare, à travers un aménagement qui sécurise la pratique du vélo et de la marche à pied, et préserve l'apaisement urbain ;
- demande à la Direction de la voirie et des déplacements l'étude d'un nouveau plan de circulation inter-arrondissements pour mettre un terme à la congestion automobile dans les quartiers Blanche-Trinité et Europe.

Le Directeur Général des Services
de la Mairie du 9^e arrondissement



Sébastien LEPARLIER



18 SEP. 2023

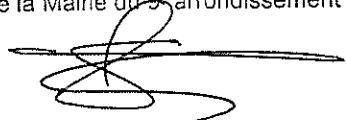
Millésime	N° de page
2 3	2 0 3

DÉLIBÉRATION

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour de la séance du Conseil du 9^e arrondissement étant épuisé, la séance est levée à 20h40

(FEUILLE DE PRÉSENCE CI-ANNEXÉE)




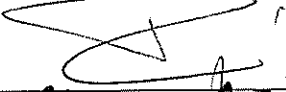
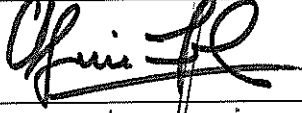


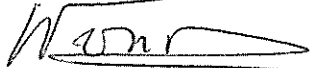
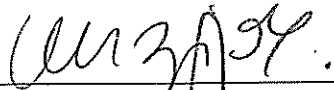


Sébastien LEPARLIER

DÉLIBÉRATION

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU 18 SEPTEMBRE 2023 À 18H30

FEUILLE DE PRESENCE

NOMS	ÉMARGEMENTS
Mme Delphine BÜRKLI, Maire	
M. Sébastien DULERMO	
Mme Adeline GUILLEMAIN	
M. Jean-Pierre PLAGNARD	
Mme Virginie MERGOIL	
M. Jean-Baptiste GARDES	
M. Alexis GOVCIYAN	Pouvoir donné à Maud Lelievre
Mme Maud LELIEVRE	
M. Nicolas COUR	
Mme Lorraine GAY	Pouvoir donné à Jean-Pierre Plagnard.
M. Arnaud NGATCHA	Pouvoir donné à Camille Vizioz Brami
Mme Frédérique DUTREUIL	Excuse
Mme Camille VIZIOZ-BRAMI	
M. Pierre MAURIN	